

St Gervais/Mare le 1^{er} août 2018

Code Postal : 34610

Tél. 04 67 23 80 65

Fax 04 67 23 68 22

Mail : mairie.stgervaismare@wanadoo.fr



Jean-Luc FALIP

Maire de St Gervais sur Mare

Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault

Aux Parents d'Elèves

de l'Ecole Primaire de St Gervais sur Mare

Objet : garderie municipale / cantine année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la garderie municipale est maintenue pour l'année scolaire 2018-2019, selon les conditions ci-dessous:

- elle a lieu de 8h à 8h20 et de 11h30 à 13h20 (restaurant scolaire)
- elle est gratuite
- elle est accessible à tout enfant pour lequel un dossier d'inscription complet à la garderie (fiche individuelle, règlement, règles de vie à la cantine, inscription cantine le cas échéant) a été déposé signé pour l'année 2018-2019.

Par ailleurs, une garderie est mise en place dès 7h30 pour répondre aux besoins des parents en raison de leurs obligations professionnelles.

Elle est payante au tarif forfaitaire de 15€/mois (paiement à l'avance en mairie)

Elle est soumise à demande motivée écrite des parents et à l'accord écrit de Monsieur le Maire.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à compléter et à déposer en mairie au plus tard le lundi 27 août 2018.

Seule l'attestation d'assurance extra-scolaire 2018-2019 peut être remise dans un second temps, et au plus tard le 15 septembre.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations

Jean-Luc Falip
Maire - Vice-président du Conseil départemental

